#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID: 974-249740101-20250411-2025\_023\_BC\_6-DE

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU - TROIS BASSINS - SAINT PAUL LE PORT - LA POSSESSION

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres en exercice

: 16 L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SEPT AVRIL à 13 h 30, le Bureau Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après

: 9 Nombre de présents Nombre de représentés : 4 convocation légale, sous la présidence de M. Daniel PAUSE, 5ème Vice-

Président. : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

#### **OBJET**

AFFAIRE N°2025 023 BC 6 Attribution des subventions culturelles au titre de l'année 2025 – Dispositif de soutien aux salles de diffusion du spectacle vivant

# **ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:**

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

#### Nombre de votants: 13

Nombre d'absents

### **ETAIENT ABSENT(E)S:**

NOTA:

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia

LEBRETON

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

1 avril 2025 - date d'affichage et de publication de la

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ -Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

liste des délibérations au plus tard le 14/04/2025

#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID: 974-249740101-20250411-2025\_023\_BC\_6-DE

#### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025**

<u>AFFAIRE N°2025 023 BC 6</u>: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SALLES DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

### Le Président de séance expose :

#### Contexte:

Il est rappelé qu'en matière culturelle, le Territoire de l'Ouest est compétent dans les domaines suivants :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- La lecture publique ;
- Les projets artistiques et culturels en matière de spectacle vivant (diffusion, création artistique sensibilisation des publics, professionnalisation des artistes) et de valorisation du patrimoine culturel et naturel (accompagnement en ingénierie des communes);
- L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels).

En matière de spectacle vivant le Territoire de l'Ouest subventionne des projets artistiques et culturels favorisant la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics d'une part mais également le soutien aux artistes émergents à travers l'aide à la création.

Les salles de diffusion du spectacle vivant jouent un rôle essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Par la richesse de leurs programmations et l'originalité de leurs propositions, elles assurent une mission de service public aux multiples facettes, tant artistique que culturelle, sociale et territoriale.

En octobre 2022, les élus de la Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville ont validé un cadre d'intervention pour l'attribution des subventions culturelles, qui s'articule autour du lancement de deux appels à projets : un premier concernant la diffusion dans les salles, et un second sur le financement de festivals à rayonnement intercommunal.

Le Territoire de l'Ouest a lancé un appel à projet à destination des salles de diffusion du spectacle vivant proposant un programme d'actions sur son territoire, avec une date de remise des dossiers de demande de subvention fixée au 31 octobre 2024.

5 salles ont répondu à l'appel à projets dont les principaux critères sont rappelés ci-après :

- Rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ;
- Accessibilité du plus grand nombre à une offre culturelle de qualité ;
- Itinérance organisation du projet géographiquement sur plusieurs communes ;
- Prestations artistiques et culturelles de qualité, innovantes et structurantes pour le territoire ;
- Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire ;
- Développement de l'accès aux arts et à la culture.

La présente note porte sur le financement des salles de spectacle ayant répondu à cet appel à

projet et qui en respectent les critères.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250411-2025\_023\_BC\_6-DE

### Association de Gestion des MAnifestations (AGEMA) - Kabardock (Le Port)

Créée en 1993, cette association possède une licence d'entrepreneur de spectacles, délivrée par la DACOI. Elle est dirigée par Mme Nathalie SOLER.

Pour rappel, le Territoire de l'Ouest a signé le 11 juin 2018 une convention d'objectif pluriannuelle et multi partenariale avec l'AGEMA Kabardock dans le cadre du label « Scène des musiques actuelles ».

Le Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 a validé le projet de renouvellement de cette convention d'objectifs pluriannuelle et multi partenariale du Kabardock pour la période 2021 – 2024.

Une proposition de renouvellement de la convention pour la période 2025-2028, sera présentée prochainement.

En 2024, l'AGEMA-Kabardock a bénéficié d'une subvention de 85 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2025, l'AGEMA propose le programme d'actions suivant :

- Diffusion avec programmation de concerts d'artistes locaux et extérieurs au Kabardock et hors les murs :
- Actions décentralisées sur le territoire de l'Ouest :
- Partenariat avec LENA, équipement culturel du TO, pour travailler à la conception d'un projet autour de la création dans les musiques actuelles et à l'accompagnement du TO pour la gestion de son studio d'enregistrement et de répétition;
- Accueil d'un stage d'écriture de l'EAIO pendant les vacances scolaires ;
- Accueil des spectacles de fin d'année du CMO (Centre Musiques de l'Ouest La Possession);
- Actions culturelles et développement territorial;
- Partenariats avec les associations, mise en place d'actions culturelles ou venue de publics associatifs de divers guartiers de l'ouest au Kabardock ;
- Partenariat avec l'Académie de la Réunion ;
- Dispositifs d'accompagnement à la professionnalisation pour les artistes locaux.

L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel global des actions de 1 641 380 € soit 6,1% du budget global.

### Régie Espace Leconte De Lisle (Saint-Paul)

Créé en 2012, cet établissement public a pour objet la gestion de l'espace culturel Leconte De Lisle. La régie est présidée par Mme Suzelle BOUCHER et dirigée par M. David PICOT.

En 2024, LESPAS a bénéficié d'une subvention de 85 000 € du Territoire de l'Ouest.

En 2025, Lespas reconduit ses actions qui ont pour principal objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous. Lespas prévoit notamment :

- Du théâtre, écriture, dessin, photo et danse (ateliers d'animations);
- Des mises à disposition d'espaces de répétition pour les danseurs et musiciens ;
- Des actions de sensibilisation artistique à tous les publics et en particulier les publics scolaires;
- Le soutien à la création de spectacles vivants (théâtre, danse, musique) par des résidences ;
- Des actions décentralisées dans les hauts de l'ouest (maintien des moyens de transport pour les publics isolés du territoire de l'ouest) ;
- Des actions pédagogiques avec les établissements scolaires ;

- Une tarification ouverte aux bénéficiaires de minimas socia

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel global des actions de 1 285 000 € soit 7,8 % du budget global.

## Association de gestion du Séchoir (Saint-Leu)

Créée en 1997, cette association est présidée par M. Gilles Presti.

L'association gère deux salles : Le Séchoir et le K. Cette structure est affiliée au réseau « Territoires de cirque ».

Avec le soutien du Territoire de l'Ouest et de la commune de Saint-Leu, une demande d'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) « Art en territoire » a été obtenue par Le Séchoir pour la période 2022 à 2025. Néanmoins, suite au départ de son directeur en janvier 2025, M. Gilles Cailleau, Le Séchoir a perdu cette appellation. La structure devrait à nouveau candidater pour une appellation SCIN et procéder au recrutement d'un directeur en 2025.

En 2024, le Séchoir a bénéficié d'une subvention de 85 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2025 l'association sollicite l'appui du Territoire de l'Ouest pour la mise en œuvre de :

- Projets artistiques et culturels décentralisés ;
- Actions culturelles ;
- Une résidence d'artiste, Alice Lauret, en territoire scolaire (collèges) sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul;
- Un programme d'activités au Séchoir et hors les murs tel que le Plan Académique de Formation, les Parcours d'Education Artistique et Culturelle, le Programme de Réussite Educative;
- Des représentations à destination des tout public et des scolaires ;
- Le soutien à la création avec sept créations réunionnaises en co-production.

L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel global des actions s'élevant à 1 728 878 €, soit 5,8 % du budget global.

#### Konpani Ibao – Théâtre Sous les Arbres (Le Port)

Créée en 1996, l'association Konpani Ibao s'est vue confier le théâtre de la Ville du Port dit Théâtre Sous les Arbres (TSA) dans un objectif de développement de l'art dramatique et, plus largement, des arts de la parole sur son territoire. A ce titre, elle dispose d'une convention d'exploitation bilatérale et exclusive avec la municipalité du Port. Elle est présidée par Mme Nancy DUPONT et dirigée par M. Didier IBAO.

En 2024, la Konpani Ibao a bénéficié d'une subvention de 85 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2025, la Konpani Ibao propose de reconduire les actions suivantes :

- Résidences artistiques de territoire : la Konpani Ibao proposera des résidences de diffusion décentralisée sur l'ensemble des communes du Territoire de l'Ouest (Viyin Bat Kare Teat / Rant Dann Ron Teat) afin d'amener les familles à fréquenter le théâtre et dans un second temps les inciter à se déplacer dans les autres salles culturelles de l'Ouest;
- **Programmation du Théâtre Sous les Arbres** : répondre aux enjeux de démocratisation culturelle en renforcant l'accès au spectacle vivant pour le plus grand nombre.

La compagnie sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget prévisionnel global des actions s'élevant à 761 288 € soit 13,2 % du budget global.

# Teat La Réunion - Théâtre Plein Air de Saint-Gilles



Créée le 5 juillet 2006 et anciennement connue sous le nom Reublié Music, l'association Réunion est présidée par M. Mario Serviable et dirigée par M. Thie p. 974-249740101-20250411-2025\_023\_BC\_6-DE

Pour 2025, la structure sollicite l'accompagnement financier du Territoire de l'Ouest pour la tenue des actions suivantes :

### Parcours artistiques et culturels sur le Territoire Ouest :

- Diagnostic des parcours artistiques en milieu scolaire et dans les structures d'enseignement artistique. Ce diagnostic permettra d'identifier les besoins spécifiques des établissements scolaires et des structures d'enseignement artistique sur le Territoire Ouest.
- Visites du Teat Plein Air : les participants, qu'ils soient issus des écoles ou des structures d'enseignement artistique, auront l'occasion de visiter le TEAT plein Air, un lieu culturel et patrimonial phare de La Réunion.
- Ateliers et rencontres avec des artistes locaux : des ateliers seront organisés avec cinq à six artistes locaux, inclus dans la programmation, permettant aux participants de découvrir plusieurs disciplines artistiques tel que la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques,
- Participer aux spectacles programmés au TEAT plein Air.
- Pour faciliter la participation aux différentes activités du projet (visites, ateliers, spectacles, restitutions), le projet prendra en charge les frais de transport, garantissant ainsi un accès équitable à toutes les étapes.

L'association sollicite une subvention de 25 000 € sur un budget prévisionnel global des actions s'élevant à 5 010 501 €, soit 0,5 % du budget global.

# En synthèse, ci-après les propositions de soutien aux salles :

	Subvention accordée en 2024	Demande de subvention 2025			Eléments financiers	
A sso clations		BP Association	Montant sollicité	Part contrib° TCO	Propositions TCO	Part contrib° TCO
Alde à la diffusion (soutien aux salles)						
AGEMA- KABARDOCK	85 000 €	1641380€	100 000 €	6,1%	90 000 €	5,5%
LESPAS	85 000 €	1 285 000 €	100 000 €	7,8%	90 000 €	7,0%
LE SECHOIR	85 000 €	1728878€	100 000€	5,8%	90 000 €	5,2%
Konpani IBAO / LE THEATRE SOUS LES ARBRES	85 000 €	761288€	100 000 €	13,1%	90 000 €	11,8%
TEAT LA REUNION	0€	5 010 501 €	25 000 €	0,5%	15000€	0,3%
Sous Total Soutlen aux salles			425 000,0 €		375 000€	

Chaque subvention sera encadrée par une convention. Un modèle de projet de convention est présenté en annexe. Les dossiers de demande de subvention sont consultables auprès du Service Culture et Promotion du Patrimoine.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID: 974-249740101-20250411-2025\_023\_BC\_6-DE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes au titre du soutien à la diffusion dans les salles pour l'exercice 2025 :
  - L'association AGEMA Kabardock pour un montant maximum de 90 000 €;
  - La Régie Espace Culturel Leconte de Lisle pour un montant maximum de 90 000 €;
  - L'association de gestion du Séchoir pour un montant maximum de 90 000 € ;
  - L'association Konpani Ibao (Théâtre Sous les Arbres) pour un montant maximum de 90 000 €;
  - L'association Teat La Réunion (Théâtre Plein Air de Saint-Gilles) pour un montant maximum de 15 000 €.
- VALIDER les projets de convention ;
- AUTORISER le Président à signer les conventions, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Daniel PAUSE 5ème Vice-Président